

Mairie de LA CHAISE-DIEU  
Arrondissement de Brioude  
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 117-2025

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation temporaire du véhicule du coiffeur itinérant.

ARRETE

- Article 1:** Pour faciliter l'installation du véhicule du coiffeur itinérant, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur une partie de la **Place Casadéenne le jeudi 7 août 2025 à partir de 12h00 jusqu'à 19h00.**
- Article 2 :** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.
- Article 3:** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,  
Le 6 août 2025  
Le Maire,

André BRIVADIS

